

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2019

Le Conseil Municipal de Saint-Palais, légalement convoqué, s'est tenu à 19 heures au lieu habituel de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard Ozon, Maire de la commune.

### Création d'emploi :

Un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet est créé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

### Convention Antargaz :

La convention est reconduite pour 24 mois à un prix de 28.96 Euros Mwh pour la molécule. Le tarif fixe est de 857.16 Euros annuel pour le groupe scolaire, de 362.83 Euros annuel pour la mairie et de 306.64 Euros annuel pour l'Eglise. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec Antargaz.

### Comice agricole 2020 :

Les premières réunions pour l'organisation du comice agricole ont eu lieu au niveau du canton. Les associations et agriculteurs de la commune seront invités par la municipalité afin de définir les actions à mener.

### Rapport annuel assainissement 2018 :

Le Maire commente le rapport annuel d'assainissement 2018 qui laisse apparaître une légère augmentation du nombre d'habitants desservis pour un taux de desserte de 91 %. Les investissements engagés en 2018 route de Quantilly ont permis de raccorder deux foyers supplémentaires. Le prix TTC est de 1.59 Euros toutes redevances confondues.

### Eclairage public des Giraudons :

La rénovation de l'éclairage public des Giraudons est nécessaire, les bâtis des lampes étant vétustes. Le montant global est évalué à 6 773.41 Euros H.T. La participation financière demandée par le SDE 18 est calculée sur la base de 50 % soit 3 386.70 Euros H.T. Le Conseil Municipal, après délibération, accepte le plan de financement proposé.

### Adhésion au groupement de commande pour le diagnostic de la qualité de l'air :

Suite au souhait de participer au groupement de commande pour les mesures de la qualité de l'air intérieur, le Conseil Municipal, après délibération, décide d'adhérer au groupement par une convention constitutive avec le SDE 18.

### Fonds de solidarité logement 2019 :

Le Maire propose au Conseil le financement du fonds de solidarité logement qui regroupe les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone pour les personnes défavorisées. Le Conseil Municipal, après délibération, approuve la convention pluriannuelle avec le Conseil Départemental.

### Voyage scolaire :

Un enfant de la commune élève en 4<sup>ème</sup> à Bourges, participe à un voyage en Italie. Le Conseil Municipal, approuve le financement de 50.00 Euros pour l'aide à ce voyage.

### Arrêté contre le bruit :

Le Conseil Municipal débat sur l'arrêté réglementant les bruits de voisinage. Il est décidé d'appliquer l'arrêté préfectoral qui indique que les travaux de rénovation, de bricolage, de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que :

- De 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30 du lundi au vendredi.
- De 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h le samedi.
- De 10 h à 12 h les dimanches et les jours fériés.

Les horaires de travaux réalisés par des entreprises chez des particuliers sont les suivants :

- De 7 h à 20 h du lundi au vendredi.
- De 8 h à 19 h le samedi.

Interdits les dimanches et jours fériés.

L'arrêté préfectoral sera renforcé par des arrêtés municipaux spécifiques lorsqu'il y aura lieu de le faire.

### Dépôts sauvages :

Le Maire informe le Conseil de l'aboutissement d'une enquête menée par la gendarmerie suite à un dépôt de plainte effectuée pour un dépôt sauvage constaté sur le chemin de limite avec la commune de Saint martin d'Auxigny. La procédure sera suivie par le Maire.